

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre deen date du.....
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N°.....du.....)

Organisme : Office National du Tourisme Tunisien (ONTT)
Domaine de la prestation : Investissements touristiques dans les zones de développement
Régional
Objet de la prestation : Octroi des primes d'investissement

Conditions d'obtention

- Obtention de l'attestation de dépôt de déclaration d'investissement
- Accord de la commission d'octroi des primes

Pièces à fournir

- Demande écrite au nom du D.R le Directeur Général de l'ONTT

Etapes	Intervenants	Délais
- Dépôt de la demande - Examen de la demande par la commission d'octroi des primes. - Etablissement du P.V et transmission des décisions d'octroi des primes pour signature	- Direction de la promotion des Investissements - Direction Générale de l'ONTT - Ministère du Tourisme, des loisirs et de l'Artisanat .	30 jours à partir de la date de réunion de la commission

Lieu de dépôt du dossier

Service : Direction de la promotion des Investissement (DPI)
Adresse : 51 Av. de la Liberté -1002 Tunis

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Direction de la promotion des Investissement (DPI)
Adresse : 51 Av. de la Liberté -1002 Tunis

Délai d'obtention de la prestation

- 30 jours à partir de la date de réunion de la commission d'octroi des primes

Références législatives et/ou réglementaires

- Loi n° 93/120 du 27/12/1993 portant Code d'Incitation aux Investissements